

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

**OBJET :**

Participation financière pour la  
réalisation et la mise en œuvre  
d'un cadastre solaire et d'un  
plan solaire – Pôle  
Métropolitain du Grand  
Amiénois

Date de convocation :  
5 mars 2024

Date de séance :  
14 mars 2024

Date d'affichage :  
22 mars 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 41

Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 32/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - RUE P. ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence Mobilité exercée par la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°17/2018 en date du 14 mars 2018 adoptant les statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Le Président informe le Conseil communautaire que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a engagé un projet de cadastre solaire et de plan solaire sur le territoire PMGA à destination de sept EPCI du PMGA :

- Avre Luce Noye
- Nièvre et Somme
- Pays du Coquelicot
- Territoire Nord Picardie
- Val de Somme
- Grand Roye
- Somme Sud Ouest

Dans ce cadre, le Pôle Métropolitain a désigné un prestataire pour la réalisation et la mise en œuvre du cadastre solaire et du plan solaire pour le territoire du PMGA, pour un montant de 58.500 TTC, sachant que le PMGA a sollicité une subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du FRATRI pour un montant de 22.175 euros.

Le montant restant à charge (36.325 euros) fait l'objet d'un appel à participation auprès des sept EPCI, selon les modalités financières suivantes :

EPCI	PFIA 2023	PFIA répartition en % PM	Contribution « Cadastre solaire »
CC Avre Luce Noye	14 299 416	0,098	3 541,98 €
CC Grand Roye	24 447 497	0,167	6 055,67 €
CC Nièvre et Somme	18 907 797	0,129	4 683,48 €
CC Pays du Coquelicot	22 860 692	0,156	5 662,62 €
CC Somme Sud-Ouest	21 537 069	0,188	6 820,96 €
CC Territoire Nord Picardie	20 522 321	0,140	5 083,40 €
CC Val de Somme	18 073 774	0,123	4 476,89 €
Total	146 648 566	1	36 325,00 €

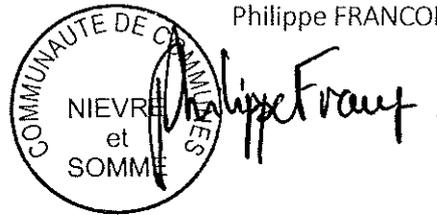
Aussi, le Président propose de délibérer sur ce montant, sachant que cette participation financière des sept EPCI a été adoptée à la majorité (une abstention) en Comité syndical du PMGA le 05 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Acte la participation de la Communauté de Communes Nièvre Somme en faveur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois au titre du projet cadastre solaire et plan solaire, pour un montant de 4.683,46 euros au titre de l'exercice 2024,
- Dit que cette participation sera inscrite au budget principal, au compte 657 358 « subventions de fonctionnement aux autres groupements »
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Pour le Président, et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Philippe FRANCOIS.



Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.

